vinetur

Un syndicat agricole français réclame une révision de la loi Évin pour les producteurs de vin

Selon Coordination Rurale, les coûts ont augmenté de 50 % en cinq ans et les exportations baissé de 20 % en dix ans, faisant de l’arrachage la réponse par défaut.

mercredi 7 octobre 2026



Coordination Rurale, syndicat agricole français représentant notamment des producteurs de vin, a réclamé mardi une refonte en profondeur de la politique viticole. Le syndicat estime que la viticulture française traverse une crise structurelle profonde, à laquelle on ne peut répondre uniquement par l'arrachage des vignes, la distillation des excédents et le versement d'aides pour compenser les pertes.

Dans un communiqué publié le 6 octobre, le syndicat affirme que le vin français subit la hausse des coûts, le recul de la demande intérieure, la baisse des volumes exportés, un durcissement de la réglementation et des tensions croissantes sur l'accès à l'eau. Il demande au gouvernement de réécrire, voire d'abroger, la loi Évin, qui encadre la publicité pour l'alcool en France, ainsi que de réduire le coût du travail, de simplifier la

réglementation et d’accélérer les projets de stockage de l’eau destinés aux vignobles.

Le communiqué présente un programme politique et économique à un moment délicat pour l’un des principaux secteurs agricoles français. La France reste l’un des premiers producteurs de vin au monde. Toute modification des règles de commercialisation, des charges liées au travail ou de la politique d’irrigation pourrait avoir des répercussions au-delà des vignobles, notamment sur les spiritueux et, plus largement, sur les activités liées aux boissons qui dépendent de la production, des marques et des exportations françaises.

Coordination Rurale décrit la situation comme la pire crise de l’histoire moderne du vin français. Selon le syndicat, les coûts de production ont augmenté de 50 % au cours des cinq dernières années. Il indique que la consommation intérieure a chuté de 60 % en 70 ans et prévoit une nouvelle baisse de 15 % au cours de la prochaine décennie. Il affirme également que les volumes exportés ont diminué de 20 % en dix ans.

Le syndicat met en avant l’ampleur des arrachages de vignes pour illustrer les difficultés du secteur. Il indique que 24 000 hectares ont été arrachés en 2023, soit une superficie comparable à celle du vignoble du Beaujolais. Il ajoute que 27 926 hectares de demandes d’arrachage avaient déjà été déposés en 2026, au titre de 5 823 dossiers. Ces chiffres témoignent, selon lui, d’un processus de restructuration qui tend trop souvent à devenir la réponse par défaut au ralentissement.

Au cœur du message du syndicat figure la demande de modifier les règles encadrant la promotion du vin en France. Coordination Rurale estime que la loi Évin est devenue trop restrictive et empêche les petits producteurs de parler simplement de leur travail, de leur terroir et de leur savoir-faire sans s’exposer à un risque juridique. Le syndicat affirme que le vin français est traité comme un alcool industriel et que cela affaiblit la capacité du secteur à défendre sa place dans la culture française et sur le marché intérieur.

Dans son argumentaire, le communiqué associe également vins et spiritueux, estimant que la France devrait pouvoir promouvoir plus librement des produits d’exception comme le Cognac et l’Armagnac. Il appelle aussi les établissements scolaires à mieux transmettre aux jeunes générations la connaissance du patrimoine gastronomique et

viticole français.

Au-delà de l’argument culturel, le syndicat présente un programme économique détaillé. Il affirme que l’accès à l’eau est devenu un enjeu fondamental pour l’avenir de nombreuses régions viticoles et demande une révision du droit de l’eau, la multiplication des retenues collinaires et d’importants travaux d’infrastructure pour relier les bassins hydrauliques. Selon lui, les difficultés rencontrées cette année montrent que l’irrigation n’est plus facultative dans de nombreuses zones.

Coordination Rurale affirme également que les viticulteurs doivent faire face à une accumulation d’obligations administratives et environnementales qui augmentent les coûts et leur prennent du temps. Le syndicat cite la facturation électronique, la numérisation des calendriers phytosanitaires, les obligations liées aux QR codes, la conformité aux exigences d’Adelphe et les nouvelles préoccupations concernant les PFAS. Autant d’exemples, selon lui, de règles ajoutées sans que les précédentes soient supprimées. Il demande un audit complet d’organismes publics comme l’INAO, l’ANSES et FranceAgriMer afin d’éliminer les doublons. Il propose également de revoir plus largement les réglementations mises en place au cours des 40 dernières années pour en mesurer les effets concrets sur la production, la commercialisation et les ventes.

Le syndicat estime qu’aucune substance active, y compris le cuivre, ne devrait être interdite tant qu’une solution de remplacement viable n’est pas disponible. À défaut, avertit-il, les producteurs risquent de se retrouver dans des impasses agronomiques. Il demande également la suppression de l’ANSES, l’agence française chargée de la sécurité sanitaire de l’alimentation et de l’environnement, ainsi que la mise en place d’un système européen d’autorisation des produits phytosanitaires plus uniforme.

Sur la question du travail, Coordination Rurale demande la suppression totale des cotisations sociales salariales et patronales au niveau du SMIC, avec une réduction qui diminuerait progressivement jusqu’à 1,8 fois le SMIC. Le syndicat réclame aussi un meilleur partage de la valeur avec les grandes surfaces et les restaurants, ainsi qu’une plus grande transparence sur les marges, notamment la publication du coefficient appliqué en bout de chaîne, en particulier sur les cartes des vins des restaurants.

La politique commerciale constitue un autre volet majeur du programme du syndicat. Coordination Rurale réaffirme son opposition à l'accord commercial avec le Mercosur et aux accords multilatéraux plus larges qui, selon elle, se font au détriment de l'agriculture française. Elle estime que la France devrait reprendre le contrôle des négociations commerciales et privilégier des accords bilatéraux négociés secteur par secteur.

Le syndicat exprime également des inquiétudes au sujet d'un projet d'investissement foncier portant sur 30 000 hectares dans le Bordelais. Il estime que ce projet pourrait être une réponse au problème des vignes arrachées, tout en mettant en garde contre d'éventuelles dérives environnementales selon la manière dont l'opération sera structurée. Le syndicat affirme qu'il suivra le projet de près et soutient que les projets agricoles ne devraient pas entraver la liberté de production dans les territoires concernés.

Certaines propositions du communiqué dépassent largement les enjeux économiques de la viticulture et devraient se heurter à une forte opposition politique, notamment toute tentative d'abroger la loi Évin ou de démanteler des agences sanitaires et réglementaires. L'intervention du syndicat témoigne néanmoins de l'ampleur des pressions exercées sur les producteurs de vin français, entre faiblesse de la demande, difficultés à l'export, stress climatique et coûts réglementaires.

Le communiqué n'annonce aucune mesure immédiate du gouvernement et ne fait état d'aucune réaction des autorités françaises. Mais ces revendications placent clairement la politique viticole au cœur d'un débat plus large sur la manière dont la France concilie règles de santé publique, réglementation environnementale, gestion de l'eau, politique commerciale et compétitivité d'un secteur qui reste essentiel à son économie agricole et à celle des boissons.